

## **ETAT MEMBRE : MALI**

**DELEGUE : MONSIEUR MADI MATÉNÉ KEITA**, Conseiller Technique au Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la Pêche

**Objet** : déclaration d'ordre général

Je voudrais à la suite des délégués des Etats membres et des Honorables invités à la trente-quatrième session du Comité des pêches (COFI) et au nom de **Monsieur Mohamed Ould Maoumoud**, Ministre de l'agriculture, de l'Elevage et de la Pêche du Mali, féliciter le Directeur Général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les experts de la FAO et tous les membres des comités de rédaction des sous-comités et du COFI pour l'excellent Rapport « SOFIA 2020 ».

Je voudrais aussi saluer les efforts fournis par la FAO pour la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui constitue à l'heure actuelle une référence aux Etats membres et aux organisations régionales et sous régionales pour l'élaboration des stratégies nationales et régionales de développement durables de la pêche et de l'aquaculture.

Nous saisissions cette occasion pour remercier le comité d'organisation du COFI pour la tenue en ligne de la 34<sup>ème</sup> session dans un contexte de crise sanitaire mondiale, et qui offre la possibilité à tous les acteurs et parties prenantes concernés par la pêche et l'aquaculture de se prononcer sur l'avenir et la durabilité des pêches mondiales.

Au Mali, le secteur de la pêche continentale constitue un sous-secteur clé de l'économie nationale avec une contribution de 4,2 % du PIB. La production halieutique, y compris celle de l'aquaculture oscille entre 80 000 à 100 000 tonnes par an, et est fortement liée aux conditions climatiques notamment de la crue et la pluviométrie.

Les emplois créés sont estimés entre 285 000 à 500 000 corps de métier qui interviennent dans les maillons de la production, de la transformation et de la commercialisation avec une dominance des femmes et des jeunes.

C'est pourquoi, nous remercions le bureau régional de la FAO au Ghana pour avoir tenue à Bamako en novembre 2019, la 18<sup>ème</sup> session du Comité des Pêches Continentales et de l'Aquaculture pour l'Afrique (CIFAA) qui a enregistré une participation record des Etas membres. Le CIFAA est un cadre unique de concertation offert aux Etats membres pour discuter des progrès réalisés et partager leurs expériences dans la gestion de la Pêche continentale et de l'aquaculture.

A la faveur de la session de Bamako, le CIFAA a identifié les principaux facteurs limitant la durabilité du secteur de l'aquaculture. Il s'agit entre autres : de la pénurie d'aliments et de semences de bonne qualité et abordables, l'accès au financement et à l'assurance, les maladies des poissons, les pratiques inadéquates etc.

Le Comité a également noté que les Etats membres ont la possibilité de soutenir la pêche artisanale continentale afin d'accroître sa contribution à la sécurité alimentaire, au développement durable et à l'éradication de la pauvreté en encourageant la mise en œuvre des directives de la Pêche Artisanale et recommandé aux pays membres d'élaborer des plans d'action à cette fin.

Le Mali, à la faveur de la présente session du COFI réaffirme donc son attachement aux objectifs du Code de conduite pour une pêche responsable et approuve le rapport « SOFIA 2020 » et la déclaration du comité des pêches sur la durabilité de la Pêche et de l'Aquaculture (2021).

**Je vous remercie de votre attention**